N° 16 — Du 29 Avril au 5 Mai 1900

LES PLEBEIENNES

PROPOS D'UN SOLITAIRE

HEBDOMADAIRE

PAR

SÉBASTIEN FAURE



Adresser tout ce qui concerne

LES PLÉBÉIENNES

à M. l'Administrateur,

86. RUE ROCHECHOUART A PARIS

CONDITIONS D'ABONNEMENT

FRANCE		EXTERIEUR	
Un An. . . . . . . ,	**6** francs.	Un An . . , ...	**8** francs.
Six Mois.	**3** —	Six Mois.	**4** —

Drumont est un voleur

Monsieur Edouard Drumont est un voleur. Car, subtiliser à quelqu'un l'idée qu'il a eue ou s'approprier le travail qu'il a fait et les présenter comme siens, c'est voler ce quelqu'un.

Or, je prétends que M. Drumont a commis à mon encontre un larcin de cette nature.

Qu'on en juge :

EXTRAIT
DE
La Douleur Universelle
1 Vol. paru en 1895.

Sur près de 40 millions d'individus, 10 millions seulement sont consultés ; sur 10 millions d'électeurs, quatre millions au plus ont le représentant qui leur agrée ; sur ces quatre millions, un bon tiers a pour députés des membres de la minorité dont toutes les pro-

EXTRAIT
D'UN ARTICLE SIGNÉ :
ÉDOUARD DRUMONT (*Libre Parole*
(du Mardi 24 Avril 1900.)

Sur près de 40 millions d'individus qui peuplent la France, et qui paient tous l'impôt sous une forme quelconque, *11 millions au plus sont consultés. Sur ces 11 millions d'électeurs, 4 millions au maximum ont le représentant qui leur agrée.*

positions, pour peu qu'elles soienten opposition aveccelles de la majorité, sont impitoyablement repoussés ; en sorte que, si ce tiers d'électeurs est représenté à la Chambre, c'est, absolument, au résultat, comme s'il ne l'était pas.

(*La Douleur Universelle*, page 222.)

De ces 4 millions d'électeurs représentés, il convient de défalquer un bon tiers, dont les députés, membres de la minorité, voient leurs propositions à peu près régulièrement repoussées, de telle sorte que, si ce tiers d'électeurs a l'apparence d'une représentation parlementaire, c'est, en réalité, comme s'il n'était pas représenté du tout.

Les députés formant la majorité ont, seuls, quelque chance de pouvoir réaliser les diverses parties du programme pour lequel ils ont été mandatés. Le total des suffrages qui se sont portés sur eux s'élève à 2,200,000.

Ces deux millions deux cent mille électeurs sont, en réalité, les seuls qui soient représentés au Parlement, puisque, je le répète, ceux qui ont accordé la préférence à des candidats de l'opposition condamnés d'avance à l'impuissance, ne sont, en fait, pas plus avancés que s'ils n'étaient pas représentés du tout.

Or, si j'établis la proportion de ces électeurs favorisés, soit 2.200.000 par rapport à la population de la France entière, soit 38.843.192, j'arrive à 5.71 o/o.

Ce qui signifie, en bon français, que 2.200.000 électeurs font la loi à 38.843.192 individus, ou encore que, sur cent personnes, six seulement sont réellement représentées, tandis que les quatre-vingt-quatorze autres ne le sont pas.

Les députés formant la majorité sont les seuls ayant quelque chance de pouvoir réaliser les diverses parties du programme pour lequel ils ont été mandatés. Le total des suffrages qui se sont portés sur eux s'élève à environ 2.200.000

Ces 2.200.000 électeurs, les seuls effectivement représentés, sont donc, par leurs mas-dataires, les véritables maîtree de la France, c'est-à-dire d'une population de plus d, 38.000.000 d'âmes ; ou bien si l'on veut réduire la proportion pour la rendre plus saisissante, 6 Français sur 100, sous le régime votal actuel, sont représentés, tandis que 94 demeurent à l'abandon, comme s'ils n'existaient pas.

Lorsqu'on consent à sortir des phrases sonores et qu'on

Je crois qu'à Charenton même, ou à Bicêtre, on serait

cherche à se rendre un compte inexact de la réalité des choses que ces redondances expriment, voilà ce que les chiffres démontrent avec leur brutale éloquence.

Sur 100 personnes, 94 obéissent à 6 ; voilà la Liberté et l'Egalité. Sur 100 personnes, 94 ne sont pas représentées : voilà la Représentation Nationale.

(*La Douleur Universelle.* Page 240.)

frappé de l'illogisme, de l'incohérence, de la folie d'un pareil système.

C'est cependant le régime électoral sous lequel nous vivons.

Il est aisé de s'en rendre compte : ce ne sont pas seulement les mêmes chiffres (les chiffres, ici, sont officiels, et ils appartiennent à tous), c'est encore le même enchaînement logique de constatations et de déductions; c'est enfin — on peut en juger par les phrases entières que j'ai soulignées en caractères italiques — la même architecture extérieure; ce sont les mêmes mots; C'EST UNE REPRODUCTION LITTÉRALE.

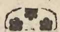
Eh bien ! j'ai lu attentivement, par deux fois, de la première à la dernière ligne, l'article de M. Drumont. Je me suis écarquillé les yeux, dans l'espoir qu'il aurait indiqué la source à laquelle il a puisé argumentation, statistiques et expressions, et je n'ai rien vu. Il n'y a rien, absolument rien qui donne à entendre que le directeur de la *Libre Parole* a *emprunté* à qui que ce soit ce qu'il sert à ses lecteurs comme le fruit de ses recherches, de ses études et du travail de sa pensée.

On sent même que ce plagiaire a eu l'intention de se poser en Christophe Colomb de cette nouvelle Amérique.



Je recommande à tous ceux qui publient journaux, revues, brochures ou livres, de se tenir sur le qui vive. J'ai le pressentiment que, leur attention étant en éveil, ils dé-

couvriront, sans tarder, que le travail de Bénédictin auquel Drumont lui-même laisse volontiers croire qu'il se livre est tout au plus une besogne de démarquage dans laquelle pourrait exceller un vulgaire scribe; et j'ai la certitude que ce farouche antisémite, qui ne serait pas fâché de persuader à ses « suiveurs » que les coffres-forts de son cerveau sont aussi riches en idées et en connaissances que ceux de Rothschild le sont en billets de banque, en actions et en obligations, éprouverait quelque embarras à exhiber une seule idée, véritablement sienne, un seul aperçu original et personnel, dont il n'aurait pas dépouillé les écrivains ou les penseurs de son temps,



Dans NOTRE démonstration, Drumont me suit jusqu'au bout, puisqu'il conclut, ainsi que moi et après moi, *à l'illogisme, à l'incohérence, à la folie du régime électoral sous lequel nous vivons.*

Mais si Drumont proclame cette folie, cette incohérence, il ne dédaigne pas d'y participer, voire de s'en servir; et si, au lieu d'être des 94 qui *demeurent à l'abandon, comme s'ils n'existaient pas*, il était des 6 *qui sont les véritables maîtres de la France*, le bonhomme trouverait que ce régime est la perfection même.

Moi, je refuse de prendre part — même pour être au nombre des bénéficiaires — à cet illogisme, à cette incohérence, à cette folie du régime électoral sous lequel nous vivons ; et je n'ai qu'une volonté, qu'un but : briser ce régime.

Je ne veux pas, électeur, jouer bénévolement le rôle de dupe; je ne veux pas, candidat, le faire jouer aux autres.

C'est pourquoi je ne suis ni candidat ni votant.

Et je ne puis résister au désir de terminer cet article en reproduisant ici, à titre de conclusion, les pages 241 et 242 de la *Douleur universelle*, pages qui font suite à la citation ci-dessus.

« Mais il y a plus. En ce qui concerne les 2,200,000 électeurs réellement représentés, leurs intérêts confiés à environ trois cents mandataires sont comme ceux-ci, à la discrétion absolue du Conseil des ministres, lequel est à la merci d'un homme d'Etat dont l'influence ou la popularité fait un maître.

« Retournons le problème : Le Président du Conseil des ministres s'impose au Conseil tout entier. Le ministère s'impose à la majorité parlementaire. La majorité parlementaire s'impose à l'assemblée ; l'assemblée au corps électoral et le corps électoral au pays.

« Qu'on parte d'en haut ou d'en bas, qu'on aille du peuple au gouvernement ou du gouvernement au peuple, le résultat ne change pas.

« Qui se fût jamais imaginé que le fonctionnement de la loi du plus grand nombre aboutît au triomphe du plus petit ! Qui eût pu croire que le gouvernement de tous par tous pût amener le retour du Césarisme (1) ! Chose étrange, en vérité et qu'on ne saurait trop méditer.

« On s'est mis en révolte, on a versé des flots de sang, on a jonché de cadavres les villes et les campagnes, afin de rompre avec le pouvoir personnel, de déplacer la souveraineté, de l'arracher à quelques-uns et de la confier au peuple. Et après cent ans du régime nouveau, après un demi-siècle de suffrage universel, on arrive à constater que, bien qu'ayant pris un chemin différent, on est arrivé au même but, que rien ne s'est modifié, que tout est à refaire, que le pouvoir personnel est restauré sous une forme d'autant plus dangereuse qu'elle est plus habilement dissimulée.

« Et tandis qu'on enseigne à quarante millions de français et de françaises, que la tyrannie est tombée avec la tête du fils de Saint-Louis, que le despotisme et l'arbitraire des temps monarchiques ont fait place à la liberté et à la justice devenues

(1) « Et l'on s'étonne qu'avec un pareil système de Césarisme latent, sous la poussée de certaines circonstances, les aventuriers soient tout puissants ! C'est au contraire ce qu'il y a de plus logique

« Ainsi donc, tyrannie des minorités et retour au Césarisme abhorré, voilà ce que nous pouvons marquer de suite comme résultat pratique du parlementarisme : exactement l'opposé de ce qu'il a la prétention de nous donner.

les apanages du peuple ; tandis qu'on leur répète à l'envi que les castes ont disparu, que les classes ont été abolies, qu'avec la République, désormais inébranlable, fondée sur l'amour spontané des uns, l'adhésion intéressée des autres et le respect de tous, il n'y a plus qu'à laisser le pays, devenu maître de ses destinées, marcher vers un idéal toujours plus élevé, de liberté plus humaine, de justice plus large, par suite de cette perfidie qui est la caractéristique des classes dirigeantes et grâce à cette naïve confiance qui est le trait distinctif des foules, l'oppression, plus louche, plus tortueuse, plus vile que jamais continue à labourer de sa griffe puissante la poitrine et le cœur des masses populaires !

« Je ne connais pas de démonstration plus vigoureuse, plus irréfutable que cette preuve — *par le fait* — de cette saisissante vérité que confirme l'histoire et que je voudrais inscrire ici en caractères de feu : *Qu'il vienne de Dieu ou des hommes,* « *d'en haut ou d'en bas, de l'usurpation ou de la délégation,* « *de la violence ou de la persuasion ; qu'il soit exercé par un seul* « *ou par cinq cents, par un monarque ou une assemblée ; qu'il* « *revête la forme oligarchique ou démocratique ; qu'il porte* « *l'étiquette monarchique ou républicaine ; qu'il ait le torse nu de* « *la force brutale et guerrière ou que les armes le cédent à la* « *toge* (1) ; *le Gouvernement quel qu'il soit, a toujours été, est et* « *sera toujours : pour quelques-uns, le droit de commander ; pour* « *tous les autres, l'obligation d'obéir !* »

L'ABEILLE ET LE FRELON

Samedi dernier, dîner de quatre cent cinquante couverts à l'hôtel de ville de Paris, en l'honneur de l'Exposition.

Dégustez ce menu :

Bisques de crevettes
Consommé à l'ancienne
Rissoles Lucullus
Bouchées à la Hongroise
Saumon de la Loire à la russe
Selles de rennes grand veneur

---

(1) « *Cedant arma togæ* ».

Daube de volaille aux truffes
Foies gras mousseux au syracuse
Punch à la Romaine
Granités au champagne
Canetons nouveaux à la Rouennaise
Bécasses de bois en croustades
Salade française
Pointes d'asperges à la crème
Mazarines de pêche au marasquin
Glaces havanaises
Dessert

—

VINS
Xérès-Amoroso
Saint-Julien
Haut-Pregnac
Tisane au champagne
Château de Pichon-Longueville 1881
Chambertin grand vin
Royal Saint-Marceaux rosé

La cuisine était, paraît-il, délicieuse, les vins exquis et le repas admirablement servi. Ce magnifique festin a été suivi de deux concerts auxquels ont assisté près de six mille invités.

Deux ou trois jours avant, le Président de la République avait offert à quelques centaines de privilégiés une soirée avec menu et concert plus *select* encore. Depuis l'ouverture de l'Exposition, il ne se passe pas de jours qu'il n'y ait, dans un coin quelconque de Paris, un diner, une soirée, une fête de même genre.

C'est une dépense folle de victuailles, une prodigalité inouïe de fleurs, de bijoux, de musique et de contredanse ; c'est un éblouissement d'épaules et de gorges resplendissantes sous les scintillements électriques.

Ah ! *On* s'amuse ferme à Paris, depuis une quinzaine.

Qui « On » ? — Les bourgeois. Et qui donc leur prépare ces réjouissances ? Qui chasse, pêche, laboure, cultive, peine, sue, transporte, acccomode, installe et sert mets succulents, vins généreux, lumières étincelantes, salons splendides, etc. ?

Qui ? — Les ouvriers. Ainsi, c'est toujours le même scandale : toujours l'abeille qui produit et le frelon qui gaspille !

Ah ! mais !

Ça ne finira donc jamais !

LES DEUX GOSSES

Le 26 mars dernier, deux enfants, l'un de dix-huit ans, l'autre de treize, faisaient bombance au parc Monceau. Sur un banc de ce jardin délicieux, nos deux gargantuas avaient installé leurs victuailles : un pain de deux livres et neuf pains d'une livre. Ils y mordaient à belles dents, empruntant à la fontaine voisine l'eau cristalline et fraîche, favorable à une saine digestion. Les oiseaux chantaient gaiement au-dessus de leurs têtes, le soleil avait complaisamment mis ses rayons au service des deux jeunes amis ; et si, sous les traits gracieux d'une fraîche fillette de quinze à seize ans, l'amour eut été de la partie, rien n'eût manqué à cette noce champêtre qu'encourageait une radieuse journée de printemps.

Deux pains d'une livre s'étaient engloutis dans l'estomac des deux affamés et ceux-ci se disposaient à faire prendre à un troisième pain la même direction, quand deux représentants de la Loi interrompirent brutalement ces agapes en plein air, saisirent les vivres qui restaient et arrêtèrent les dîneurs.

Voici ce qui s'était passé :

Mme Lefort, porteuse de pain, avait déposé son panier, boulevard de Courcelles, près d'un kiosque à journaux, pendant qu'elle faisait une livraison. Nos deux enfants avaient rencontré la corbeille abandonnée et recueilli cet orphelin.

Effarement de Mme Lefort qui, sa commission finie, ne retrouve plus son panier. Elle se désole ; elle raconte son malheur ; on aperçoit les jeunes gens qui festoient ; Mme Lefort reconnaît sa marchandise, requiert deux gardiens de la paix et fait arrêter ces « malfaiteurs » qui, ayant faim, se sont permis de s'adjuger du pain qui se trouvait dans la rue et semblait attendre des consommateurs.

La chose aurait pu s'arranger si les enfants avaient eu de quoi payer les deux petits pains qu'ils avaient dévorés. Mais quand on promène un ventre creux, c'est qu'on a, presque toujours, la poche vide.

Les « garnements » ont comparu le 19 avril devant la 9me chambre correctionnelle. Celle-ci n'est pas à Château-Thierry et elle est présidée par un sieur Fournel. L'aîné des inculpés a été, après vingt-quatre jours de prévention, condamné à quinze jours de prison. Quant au « galopin » de treize ans, il a été acquitté comme ayant agi sans discernement, mais le tribunal a ordonné qu'il serait détenu dans une maison de correction jusqu'à l'accomplissement de sa vingtième année.

Le premier de ces « criminels » traînera toute sa vie le boulet de sa condamnation pour vol. Quoi qu'il fasse plus tard, quels

que soient sa conduite et ses sentiments, cette « flétrissure » ne le quittera pas. Quant au gosse infortuné, il est à prévoir que sa destinée ne sera pas meilleure et que, pourri par les vices de la maison de correction, il en sortira à vingt ans, gibier désigné à la chiourme de Biribi, des maisons centrales ou du bagne.

Mais ce sont là malheurs de peu d'importance, n'est-ce pas défenseurs et bénéficiaires de la Loi, de la Propriété et de la Morale?...

Pourvu que soient impitoyablement frappés ceux qui violent la Loi, attentent à la Propriété et vivent en marge de votre odieuse Morale, qu'importe la douleur, qu'importe la pitié, qu'importe la Justice !

LE PROGRAMME DE DÉROULÈDE

Déroulède a un programme. Napoléon III, Trochu, M. Thiers, tous les grands bandits en ont eu un ; sentant le besoin de se hausser à la hauteur de ces tristes devanciers, et comprenant que les coups de clairon et les roulements de tambour sont insuffisants à constituer une doctrine politique, le Grand Proscrit a édifié le plan de la Constitution qui doit assurer aux Français le bonheur, à la France la grandeur et la prospérité ; et il a chargé son grand chambellan, Marcel Habert, de le faire connaître au peuple par la voie du seul journal dont le titre puisse convenir à une telle communication : *La Patrie*.

Ce programme est contenu en douze articles.

1° *Rétablissement de la souveraineté nationale.*

Rétablir une chose, c'est l'établir pour au moins la seconde fois. Il ne peut être question ici que de la souveraineté nationale telle qu'elle fonctionnait aux beaux jours de l'Empire. Grand merci ! Nous savons ce que valait l'exercice de cette souveraineté: la prison ou l'exil guettant quiconque ne votait pas selon le désir de l'homme de Décembre et de l'abominable femelle dont il avait fait l'impératrice.

2° *Egalité de tous les citoyens devant le suffrage universel.*

Tant qu'il existera des inégalités économiques, cet article restera lettre morte ; et, fût-elle inscrite en lettres d'or dans la Constitution, la proclamation de cette égalité ne sera qu'un odieux mensonge.

3° *Nomination par le suffrage universel de tous les représentants du Peuple: sénateurs, députés, président et vice-président de la République.*

Cet article contient la grande pensée de Déroulède : le peuple élisant directement tous ses mandataires jusques et y compris le

président de la République. Cette réforme apportée à la Constitution prouverait que l'homme de St-Sébastien fait une différence appréciable entre les mandataires élus par le suffrage au premier degré, et les autres mandataires. Or, je ne sache pas qu'il y ait une distinction notable à établir entre les gens du Sénat et ceux de la Chambre. C'est ici, comme là, la même incurie, une incapacité aussi notoire, une corruption aussi profonde. Et je ne sache pas, non plus, que dans ses violentes diatribes contre le régime parlementaire actuel, Déroulède ait épargné les députés plus que les sénateurs.

4° *Le Président de la République, élu pour cinq ans et toujours rééligible, est le chef du Pouvoir exécutif.*

C'est le Plébiscite et la Dictature ; c'est la Monarchie ou l'Empire rétabli, moins le nom ; c'est un intrigant et un ambitieux, un avocat ou un massacreur se poussant à la Présidence et, d'autant plus prêt à devenir César, qu'il sera plus populaire, plus cynique ou plus audacieux. Le Président de la République, chef du Pouvoir exécutif, élu pour cinq ans et toujours rééligible, c'est, tous les cinq ans, la Force armée tout entière appuyant *par ordre* sa réélection et l'assurant *per fas et nefas.*

5° L*e Vice-Président, élu et rééligible par le même scrutin, devient de droit, une fois élu, le président du Conseil d'Etat.*

6° L*e Conseil d'Etat est chargé de la rédaction des lois.*

Tandis que la véritable doctrine républicaine tend à la suppression de la Présidence, fonction inutile en même temps que dangereuse, le républicain Déroulède estime qu'un Président ne suffit pas, et qu'il convient de renforcer la Présidence en lui adjoignant une vice-Présidence. Le titulaire de celle-ci, sera, de droit, président du Conseil d'Etat.

Bigre ! Pour un adversaire déclaré du cumul, Déroulède confère beaucoup d'attributions à ce vice-Président. Il escompte, sans doute, que c'est lui, Paul Déroulède qui sera porté à la première Magistrature, si son programme triomphe, et que la seconde sera dévolue à son fidèle Marcel Habert !

7° *L'initiative des lois est partagée entre le Président de la République et la Chambre des députés.*

De quelle importance est-il pour toi, pauvre bougre de travailleur, que l'initiative des lois appartienne à Pierre plutôt qu'à Jacques, et que leur rédaction incombe à Marcel plutot qu'à Joseph ? Les lois en seront-elles plus équitables, moins oppressives ? Et si la misère de ta situation et l'indépendance de ta nature t'incitent à les violer, ces lois élaborées et rédigées contre toi par les ennemis de ta classe, trouveras-tu plus d'indulgence devant les Juges et moins de tristesse en prison ou au bagne ?

Le Président de la République ne donnera qu'un but à ses efforts : peupler le Conseil d'Etat qui rédigera les Lois et la Chambre des députés qui les élaborera de créatures qui lui seront dévouées corps et âme. Détenteur du Pouvoir suprême, il le consacrera à faire triompher les candidats de son choix. La candidature officielle fleurira plus que jamais, parce que plus que jamais facile, grâce à une pression plus directe, à une corruption plus aisée.

8· L*e Sénat à un droit de veto suspensif pour deux sessions.*

Pourquoi ce droit de veto ? Pourquoi pour deux sessions plutôt qu'une ou de préférence à trois ? S'il est sage de conférer au Sénat ce droit, pourquoi le lui enlever au bout de deux sessions ? Et s'il est imprudent de le lui abandonner pour un laps de temps plus considérable, pourquoi le lui attribuer, même pour un temps quelconque ?

9· *L'initiative en matière financière est exclusivement réservée au pouvoir exécutif.*

Apparemment, cet article se propose d'enlever au Parlement l'initiative des lois de finance en lesquelles se manifeste plus particulièrement le mal de corruption qui ronge nos assemblées. Mais M. Déroulède voudra-t-il nous expliquer en quoi le Pouvoir exécutif nous offrira, sur ce point, plus de garantie que le Parlement lui-même ?

Sénateurs, députés, Président, vice-président, tous seraient issus du suffrage universel. Comment l'eau, jaillissant de la même source, serait-elle pure ici, boueuse là ? Par quel miracle ne rencontrerait-on pas ici les éléments putrides qui pullulent là ?

10· L*e Chef du Pouvoir exécutif choisit et désigne ses ministres ; ils sont uniquement responsables devant lui.*

11· *Il y a incompatibilité entre toutes les fonctions publiques, y compris les fonctions de ministre et les mandats de représentants du peuple.*

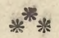
En conséquence, les ministres seront choisis par le Président en dehors des citoyens ayant sollicité et obtenu un mandat du peuple.

Eh bien ! Je demande à récapituler.

Le Préstdent de la République est élu pour cinq ans ; il est toujours rééligible ; il est le chef du pouvoir exécutif ; il partage avec la Chambre des députés l'initiative des lois ; il se réserve exclusivement l'initiative en matière financière ; il choisit et désigne ses ministres, lesquels sont uniquement responsables devant lui ; il les prend en dehors du Parlement, en sorte que, ne tenant mandat que du Président de la République, les ministres sont sous son entière dépendance.

Voilà un Exécutif qui pourra exécuter la Liberté, quand le désir lui en viendra !

Un dictateur, un autocrate, un tyran ne possède pas de pouvoirs plus étendus, de puissance plus illimitée.



Telle est la Constitution libérale, républicaine, démocratique-populaire, etc., etc., que nous présente Déroulède.

Il viendra à la pensée de tout le monde — je ne parle pas des imbéciles — que dans cet agencement politique, l'exilé de Saint-Sébastien a été absorbé par le souci de son « Moi. »

Grisé par les ovations que lui ont prodiguées ses ligueurs, ce pauvre — pauvre d'esprit — Déroulède se voit déjà président de la République. On lui a persuadé que le Peuple se préparait à l'aller chercher (aussi loge-t-il tout près de la frontière) et à le porter, sur ses robustes épaules, jusqu'à l'Elysée. Dès lors, il est naturel que, se voyant déjà dictateur, il édifie le plan de son omnipotence.

« L'Illustre Proscrit » eût été beaucoup plus avisé s'il eût gardé pour lui ses projets de Dictateur ; il eût été mieux inspiré s'il se fût abstenu de nous indiquer son programme.

S'il s'en fût tenu aux vagues et sonores clichés par lesquels il s'est distingué : « *Patrie — Armée — Drapeau — France — Honneur national* » on aurait pu, à la rigueur, le prendre pour « quelqu'un » et se mettre en tête d'en faire « quelque chose. »

Désormais toute illusion est impossible.

Il est à peu près de la force de Totor et de Gamelle, ses deux concurrents. Cette force est impuissante à la restauration d'un trône ; *a fortiori* est-elle insuffisante à la fondation d'une dynastie.

Déroulède ne sera jamais Paul Ier.

A LA MARTINIQUE

La façon dont est menée l'enquête ordonnée par la Chambre des députés sur l'horrible tuerie de la Martinique soulève les protestations de la presse socialiste.

La presse socialiste a raison d'exprimer son mécontentement. Mais avait-elle la naïveté de conserver le moindre doute à l'égard des résultats d'une telle enquête ? Etait-il raisonnable d'espérer que, confiée à des fonctionnaires — et il était à présumer qu'elle ne le serait pas à d'autres — cette enquête pût être

conduite loyalement et faire la lumière sur les véritables responsabilités?

Je n'avais pas besoin d'attendre, pour être fixé, le rapport de l'inspecteur général Picanon. Je ne me faisais pas la moindre illusion et, d'avance, j'étais certain de la mauvaise foi avec laquelle il accomplirait sa besogne.

Agent du Pouvoir, délégué par le Gouvernement, cet homme ne pouvait qu'altérer les faits, de façon à couvrir les fonctionnaires civils et les officiers ; il était sûr que son rapport aboutirait à cette conclusion : c'est le lapin qui a commencé.

Jusques à quand certains socialistes persisteront-ils à fermer les yeux sur les fatales conséquences de tout système hiérarchique et gouvernemental?

COMMENT ILS ÉCRIVENT L'HISTOIRE

En ont-ils dit les calotins, au sujet du récent incendie qui a gravement endommagé l'église d'Aubervilliers, malgré les secours des pompiers... et du nommé Dieu !

Tout ce que peut inventer la cervelle d'un cafard a été mis en avant, Accusations, suppositions, insinuations, tout le répertoire y a passé.

En dépit des sommations que lui ont adressées les gens de la presse « à genoux »,le Gouvernement ne s'est pas décidé à sévir contre les anarchistes qu'on dénonçait à sa vindicte.

Ce que voyant, et pour dissimuler leur dépit, ces individus qui font profession de mouchardise plus que de journalisme, n'ont pas manqué de dire que la police sait pertinemment à quoi s'en tenir et connaît les incendiaires, mais que, ceux-ci étant des anarchistes, la police se gardera bien de les inquiéter.

Et je gage que, désormais, les Rochefort et les Drumont qui écriront l'histoire de ce temps, affirmeront que la protection dont les anarchistes jouirent sous le ministère Waldeck-Rousseau fut telle que, les anarchistes ayant mis le feu à une église,le Gouvernement ferma volontairement les yeux sur cet « infâme sacrilège » et, malgré les mises en demeure réitérées des honnêtes gens, refusa de mettre en état d'arrestation les criminels.

Dans quelques années, il se trouvera de la sorte des milliers de personnes pour lesquelles cette ridicule et grossière légende aura la valeur d'un document historique.

Le Rédacteur-Gérant : S. FAURE
Imprimerie Française, 123, rue Montmartre,Paris.— J. DANGON